

## Règlement – Triathlon du Lac Chambon 2023

Le Triathlon du Lac Chambon est une manifestation sportive organisée par le club de Clermont-Triathlon affilié à la Fédération Française de Triathlon et dûment habilité par l'attribution d'un agrément fédéral à faire respecter l'ensemble des règles qui régissent les organisations FFtri.

L'inscription d'un concurrent à la compétition vaut prise de connaissance et acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon à retrouver sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com) rubrique « Pratiquer » puis « Règlements sportive ».

Toutes les informations, programmes, inscriptions, tarifs et parcours sont à retrouver sur le site internet [www.clermont-triathlon.com](http://www.clermont-triathlon.com).

### **Inscriptions :**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne. Le lien vers la plateforme d'inscription est à retrouver sur le site [www.clermont-triathlon.com](http://www.clermont-triathlon.com).

**La date de clôture des inscriptions est fixée au Jeudi 31 août 2023 à 23h59 ou avant si l'épreuve est complète.** Aucune inscription sur place.

Le nombre de places est limité à 235 individuels pour le format S, 200 individuels et 35 relais pour le format M et 30 individuels pour chacune des épreuves jeunes.

Pour les non licenciés FFTRI et les licences FFTRI Loisirs :

- L'achat d'un « pass compétition » est obligatoire lors de l'inscription en ligne en suivant le lien vers la FFTRI. Il est disponible **uniquement en version dématérialisée**.
- Le téléchargement d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription portant obligatoirement la mention de "*non contre-indication à la pratique **du sport en compétition***" ou de "*non contre-indication à la pratique **du triathlon en compétition***", est obligatoire lors de l'inscription en ligne. **Tout autre mention sera rejetée.**
- L'autorisation parentale est obligatoire pour les jeunes mineurs non licenciés FFTRI. Elle est à télécharger et compléter sur le site d'inscription en ligne.

**Les dossiers devront être complétés intégralement en ligne, aucun traitement ne sera fait en version papier le jour de la course.**

**!!!!!!! Les dossiers incomplets sur la plateforme Njuko feront l'objet de relances et de rappels à leur régularisation en ligne jusqu'au Jeudi 31 août 23h59. Sans régularisation au-delà de cette date ils seront purement et simplement invalidés sans possibilité de remboursement.**

### **Assurance annulation :**

L'option d'une assurance annulation sera proposée lors de l'inscription en ligne. Ce sera la seule possibilité de remboursement en cas de désistement du concurrent suivant les modalités présentées sur la plateforme Njuko.

**En dehors de cette disposition, aucun remboursement ne sera effectué, les inscriptions étant fermes et définitives.**

### **Transfert de dossard :**

Un concurrent inscrit souhaitant se désister, peut transférer ses droits d'inscriptions à un autre concurrent non inscrit par le biais de la procédure « **Transférer mon inscription** » proposée dans son espace « **Mon inscription** ».

Le destinataire du transfert **recevra un mail avec le lien d'inscription**. A partir de ce lien il devra suivre la procédure d'inscription normale (achat Pass' compétition et dépôt certificat médical pour les non licenciés) et s'acquittera d'un **droit de transfert de 5€**.

L'inscription du premier concurrent **sera alors annulée**. **Aucun remboursement** n'est effectué par la plateforme Njuko, la transaction financière du droit d'inscription **étant à la discrétion des 2 parties**.

### ***Pas de liste d'attente ni de bourse aux dossards !!!***

#### **Retrait dossard :**

Pour tous, présentation d'une pièce d'identité.

Un seul dossard sera remis aux concurrents (deux pour la course M en relais). Son port est interdit sur la partie natation et obligatoire à vélo (à l'arrière) et course à pied (à l'avant). Il doit impérativement être fixé en 3 points minimum sur une ceinture porte-dossard ou la tenue du concurrent.

Un bonnet de bain sera remis à chaque concurrent avec obligation de le porter sur la partie natation.

Une étiquette de cadre sera fournie et devra être placée sur le vélo (Tige de selle), ainsi qu'un bracelet d'identification à porter au poignet. **Ceux-ci devront être fixés dès l'accès à la zone de transition pour le dépôt du vélo jusqu'à la récupération de celui-ci à l'issue de l'épreuve.**

La puce fournie par l'organisation devra être portée à la cheville pour accéder au parc et durant toute l'épreuve jusqu'à l'arrivée. Celle-ci sera récupérée dès votre passage sur la ligne d'arrivée. En cas d'abandon, vous devrez le signaler à un arbitre et remettre la puce à un bénévole sous l'arche d'arrivée.

**Toute puce non rendue, perdue ou volée sera facturée 15€ au concurrent.**

#### **Aire de transition :**

Un contrôle réglementaire des vélos sera fait à l'entrée de l'aire de transition par les arbitres : en cas de problème, l'interdiction de concourir peut-être prononcée.

Lors de la récupération du vélo à l'issue de la course, le bracelet d'identification porté au poignet et l'étiquette de cadre encore fixée devront être présentés aux bénévoles chargés de la surveillance avant de sortir de l'aire de transition.

#### **Briefing :**

Aucun briefing de l'organisateur ne sera fait sur place. Celui-ci sera à retrouver sur le site internet [www.clermont-triathlon.com](http://www.clermont-triathlon.com) et sera envoyé par mail quelques jours avant l'épreuve. Seul un briefing de l'arbitre principal sera fait 10 minutes avant le départ de chaque course.

#### **Départ :**

Les concurrents doivent se regrouper au départ natation 10 minutes avant le début de chaque course, pour le briefing arbitre. Deux zones distinctes femmes/hommes seront matérialisées.

#### **Natation :**

Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16°C, facultatif entre 16 et 24,5°C et interdit au-dessus de 24,5°C. Pour les épreuves jeunes, la partie natation est annulée si la température de l'eau est inférieure à 16°.

En cas d'annulation de l'épreuve natation, elle sera remplacée par une épreuve de course à pied selon les critères de distances fédéraux et tels qu'indiqués dans les plans des parcours.

#### **Cyclisme :**

**Pour les courses S et M seuls les vélos de route sont autorisés.** La route reste ouverte à la circulation, le code de la route doit être respecté. Des signaleurs assureront les priorités de passage de la course conformément aux autorisations préfectorales.

**Pour les courses jeunes, seuls les VTT sont autorisés. Gravel et vélo de route interdits.** Le parcours se déroule uniquement sur des chemins balisés et fréquentés par des promeneurs. La prudence est requise malgré les moyens de sécurisation mis en place par l'organisation.

L'abri-aspiration (drafting) est interdit. Le port du casque avec jugulaire serrée est obligatoire.

#### **Course à pied :**

Le parcours se déroule uniquement sur des chemins balisés et fréquentés par des promeneurs. La bienveillance à l'égard de tous les utilisateurs de ces chemins est demandée pour un bon déroulement de la course. Le port du casque est interdit. Un bracelet ou chouchou est remis à la fin du premier aller-retour pour le format M.

#### **Relais Format M :**

Les équipes doivent être composées au minimum de 2 personnes et au maximum 3, hommes, femmes ou mixtes. La course est ouverte à partir de la catégorie d'âge « cadet ». Dans la zone de passage de relais (emplacement numéroté de l'équipe dans le parc à vélo), la transmission de la puce validera le passage de relais.

#### **Zone de Pénalité :**

Elle concerne les concurrents pénalisés d'un carton bleu sur la partie cycliste. Le concurrent doit, à son initiative, et sous contrôle du corps arbitral, s'arrêter dans la zone de pénalité située à l'entrée de l'aire de transition au retour vélo. La durée de l'arrêt est de 1mn pour le format S, 2mn pour le format M.

#### **Ravitaillements :**

Tous les ravitaillements comportent du liquide (eau, coca) et du solide. Sur le parcours vélo un poste de ravitaillement est situé au kilomètre 7 pour le distance S et aux kilomètres 7 et 22 pour le distance M. En course à pied un poste de ravitaillement est situé aux kilomètres 1 et 4 pour le distance S et aux kilomètres 1, 4, 6 et 9 pour le distance M.

#### **Environnement :**

Les jets de déchets ou l'abandon de matériel, de vêtements ou d'accessoires sont interdits. Des zones de propreté matérialisées avant et après les ravitaillements sont les seuls lieux de dépose de déchets par les concurrents. Le non-respect de cette règle qui nuit à la pérennité de la manifestation et à l'image des sportifs est passible de disqualification (carton rouge).

#### **Responsabilités :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Le service médical pourra arrêter tout concurrent montrant des signes de fatigue anormaux ou ayant subi une chute avec lésions.